



MAIRIE DE CHEU 89600

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt, le 28 janvier, à 20 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HARIOT Maurice, Maire.

Etaient présents : Mmes CHARREAU BOURSIN SCHIERER-ALLIE PEREIRA, MM HARIOT SCHERY REMY MILLON DUBUC OLLIVIER ROY PARIS

Absents excusés : M. BURTIN qui a donné pouvoir à M. HARIOT, M MISIER

Secrétaire de séance : M. ROY

Le Maire propose au Conseil Municipal l'ajout en point 8 de l'« Autorisation de lancer la deuxième phase des travaux place de la Mairie », le point 8 « Affaires et questions diverses » devenant le point 9. Le Conseil Municipal accepte cette modification de l'ordre du jour.

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 19 novembre 2019

Le compte rendu est approuvé. Monsieur ROY signale une erreur dans la date : le Conseil s'est réuni le 19 novembre et non le 21.

2. Signature des délibérations du Conseil Municipal du 19 novembre 2019

3. Convention entre la commune de Jaulges et la commune de Chéu (interventions CPI)

Le Maire donne lecture de la convention établie par le Maire de Jaulges qui fixe un coût d'intervention à 90 € et qui détaille chaque intervention sur chaque commune. Le Maire propose que chaque commune paie 50 % des dépenses du CPI, toutes confondues. Un rapport sera demandé pour chaque intervention. Le Conseil Municipal entérine cette proposition qui sera faite au Maire de Jaulges.

4. Indemnité de conseil 2019 du Trésorier

Le Conseil Municipal autorise le Maire à verser ladite indemnité de 293.54 € pour une gestion de 270 jours, du 1^{er} avril au 31 décembre 2019, par 12 voix pour et 1 contre.

5. Remplacement d'une borne à incendie rue sous l'église

Le Conseil Municipal accepte les devis du SIAEP pour la fourniture et la pose de la borne, soit 1 718.64 € TTC et de l'entreprise MOUTURAT pour le terrassement et le remblaiement, soit 814.50 € TTC.

6. Organisation des horaires des écoles pour la rentrée 2020

Le Conseil Municipal confirme le positionnement du Maire pour une reconduction de la semaine de 4 jours, en attente de la validation lors du prochain conseil d'école qui aura lieu le 13 Mars.

7. Recensement de la population au 1^{er} janvier 2020

Les chiffres de l'INSEE sont les suivants :

Population légale au 1^{er} janvier 2017, en vigueur au 1^{er} janvier 2020 :

- Population municipale : 558 habitants
- Population comptée à part : 11 habitants
- Population totale : 569 habitants

8. Autorisation de lancer la deuxième phase des travaux place de la Mairie

Le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer la deuxième phase de travaux, à savoir l'aménagement du carrefour et des abords, pour un montant de 180 187.17 € HT (tranche optionnelle du marché signé le 5 avril 2019, avec l'entreprise GCTP – Lot 13).

9. Affaires et questions diverses

Remerciements :

- De la famille Bosquet, suite au décès de M Jean Pierre Bosquet
- De la famille Ollivier, suite au décès de Mme Martine Ollivier
- De la famille Meffert, suite au décès de Mme Suzanne Meffert
- Du Club Temps Libre pour l'achat de 10 tables
- Du Maire de Butteaux pour le prêt de grilles pour l'exposition « Made in chez nous »

Pour information :

- Une régularisation de 68 175,38 € concernant les 4 taxes 2018 (en attente à la Trésorerie) nous a été versée sur 2019.
- Une information sur le mode de calcul de compensation de la suppression de la taxe d'habitation nous a été adressée par le Ministère de l'Action et des Comptes publics, sachant que celle-ci sera compensée à l'Euro près en 2021.
- L'Adjoint donne lecture du bilan du 4^{ème} trimestre 2019 de la police pluri-communale.
- Le Maire donne lecture de la réponse de Monsieur le Préfet concernant M Robert Coutant.
- Le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Fabrice Roy concernant le geste qu'il a fait pour la tombe de M Robert Coutant (pose d'un petit monument).
- Le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Préfet indiquant que la commune de Chéu n'a pas été reconnue en catastrophe naturelle, suite aux fortes pluies du début de l'année 2018.
- Le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Préfet annonçant l'instauration du Service National Universel pour les jeunes de 16 à 25 ans, à compter de 2020. Il se déroulera en 2 phases obligatoires de 12 et 15 jours et une 3^{ème} phase facultative de 3 mois.
- Le Maire donne lecture de la demande de M Baudoin de semer des haricots de Chéu sur les espaces publics de la commune. Le Conseil Municipal donne son accord pour le faire vers le lavoir, où il y a déjà une vigne et quelques cucurbitacées.
- Le Maire donne lecture du rapport d'activité 2017-2018 de la CCSA.
- Le Maire donne lecture des différents vœux reçus.
- Une information sera mise sur le site de la commune concernant les clés du lavoir qui sont à disposition en Mairie, pour des personnes qui souhaiteraient le visiter.
- Les haies du stade ont été retirées.
- Les chemins communaux seront réparés au printemps, comme chaque année, quand le temps le permettra.

La séance est levée à 21 h 25.

Le Maire

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Chéu. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CHEU' around the perimeter and a central emblem featuring a sun and a tree. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.